

BUREAU EXÉCUTIF DU 18 AVRIL 2017

DÉCISION

Le Bureau exécutif de l'ARES, au terme d'une procédure d'urgence motivée par le Gouvernement, a pris la décision suivante en date du 18 avril 2017.

01. / Avis sur le projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française approuvant le programme détaillé de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et/ou des études de premier cycle en sciences dentaires

À la demande du ministre de l'Enseignement supérieur, l'ARES a remis, sous le bénéfice de l'urgence et au terme d'une concertation électronique, un avis sur le projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française approuvant le programme détaillé de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et/ou des études de premier cycle en sciences dentaires.

L'avis formulé est favorable moyennant la prise en compte de l'annexe à l'arrêté dans sa version complétée et coordonnée telle que proposée par l'ARES. Il est également assorti d'une note de minorité de la Fédération des étudiants francophones (FEF), laquelle marque un avis négatif quant au dispositif en projet.

L'avis, transmis au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, peut être consulté sur le site Internet de l'ARES à l'adresse : www.ares-ac.be/a-propos/instances/conseil-d-administration/avis
